

Mise en ligne : 21 avril 2017.
Dernière modification : 11 septembre 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

OMNIUM COLONIAL FRANÇAIS (1899-1907)

Participations :

Compagnies de la Haute-N'Gounié,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Cie_Haute-N'Gounie.pdf

Kouango-Oubangui, puis Kouango-Rive gauche

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Kouango-Oubangui.pdf

Kouango Rive Droite, puis Kouango français

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Kouango_frs.pdf

et Wharf de Tamatave

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Wharf_de_Tamatave.pdf

OMNIUM COLONIAL FRANÇAIS

Société anonyme française

Constituée suivant statuts déposés à M^e Félix Édouard Lefebvre,

notaire à Paris, le 23 juin 1899,

approuvés par les assemblées générales constitutives des 27 juin et 4 juillet 1899

SIÈGE SOCIAL : DEUX MILLIONS DE FRANCS
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Paris : 2, rue Pasquier

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Paris, le 15 juillet 1899

Un administrateur (à gauche) : de Bruyne

Un administrateur (à droite) : Alfred Oudin

Imprimerie de Charles Skipper & East.



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

(Les Archives commerciales de la France, 29 juillet 1899)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite OMNIUM COLONIAL FRANÇAIS, 2, Pasquier. — 30 ans. — 2.000.000 de fr. — 4 juil. 1899. — *Petites Affiches*.

Omnium colonial français
(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902, p. 166)

Siège social : Paris, rue Pasquier, n° 2. — Adresse télégraphique : Niuges Paris. — T. 279-97. — Code télégraphique en usage : du lieutenant Nys. — Administrateurs : Président du conseil : M. Oudin Alfred¹ ; Administrateur délégué : M. le général Leplus François-Ernest² ; MM. le comte Revelière de la Revelière Ernest [ancien magistrat], de Brancion de Liman³, de Mont-Serrat Frédéric⁴, Keusters Léon⁵, De Bruyne Théophile, Ortegat Hippolyte⁶, Janssens Paul, Dehesdin Gaston. — Commissaires des comptes : MM. Paul Tanière, Lauwers-Reding. — Objet : l'étude pour l'obtention de concessions dans les pays d'outre-mer, toutes opérations commerciales et financières. — Capital : 2.000.000 francs, 20.000 actions et 20.000 parts bénéficiaires. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions ; 10 p. c. au conseil d'administration ; sur le solde après amortissement, 75 p. c. aux actions ; 25 p. c. aux parts bénéficiaires.

Le compte de profits et pertes au 31 décembre 1899, qui se traduit par un solde débiteur de 18.069 fr. 22, se présente comme suit :

Les participations de l'Omnium au 31 décembre, qui s'élevaient à 856.250, sauf mémoire, résidaient dans les Compagnies de la Haute-N'Gounié, du Kouango-Oubangui, du Kouango Rive Droite et du Wharf de Tamatave.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Omnium colonial français

¹ Albert Oudin avait fait partie des banquiers ayant introduit en Bourse la Compagnie des tramways de Tours (*Le Figaro*, 9 juillet 1898), présidée par le général Leplus.

² Le général Leplus, spécialiste des mouvements ferroviaires et de télégraphie militaire, prend sa retraite en mai 1896. Il devient alors administrateur de la Compagnie générale de construction, filiale des Wagons-lits spécialisée dans la fabrication de wagons (ateliers à Saint-Denis et Marly-Valenciennes). En août 1899, il fait partie du premier conseil de la Société française de Tramways électriques et de voies ferrées aux côtés du vicomte de Ségur-Lamoignon (vice-président des Wagons-lits et président de la Générale de construction), de l'ingénieur Brancion (ci-dessous), etc. À l'évidence, il s'agit de créer des sociétés d'exploitation pour caser du matériel et de céder les actions au public dès que possible. Leplus devient président des Tramways de Lorient, de Reims et de Tours.

Par ailleurs, il avait été coopté en 1898 au conseil de la Rente foncière, en remplacement de feu Raoul Guillemand (des Charbonnages de Kébao et des Huileries du Sahel tunisien). Il en devint rapidement vice-président mais en démissionna au printemps 1901 ; après le décès de son épouse, née Corvaia. En 1912, il préside une certaine Société française d'appareillage et lustrerie pour le gaz et l'électricité. Il disparaît en février 1912 à l'âge de soixante-dix huit ans.

³ Louis-Marie Josserand de Raguét de Brancion de Liman (1853-1917) obtient le 30 mars 1899 la concession de la ligne de tramway de pénétration de Vanves à Paris et extensions, l'une des plus prometteuses. En août suivant, il fait partie du premier conseil de la Société française de tramways électriques et de chemins de fer, omnium qui multiplie les filiales : Tramways de Szabadka, de Vladicaucase, de Dinard à Saint-Brieuc, Tramways électriques en Espagne (Madrid), Chemins de fer normands... Mais bientôt, l'incurie de Brancion à la tête de la Compagnie des tramways électriques de Vanves à Paris et extensions devient notoire (*Gil Blas*, 2 août 1903 et *Paris-Capital*, 28 octobre 1903). C'est la faillite (*Le Capitaliste*, 17 novembre 1904) et, *in fine*, le déclassement de la ligne (*Le Journal des débats*, 23 octobre 1917).

Quant à la Société française de tramways, le *Le Journal des finances* du 11 mai 1912 indique qu'elle n'a plus donné de nouvelles depuis son assemblée du 10 octobre 1910 où un actionnaire avait demandé en vain sa dissolution suite à la perte de plus des trois quarts du capital social...

⁴ Frédéric de Mont-Serrat démissionnera du conseil de la Haute-Gounié en 1905 mais restera administrateur du Kouango français. Il fut aussi président de la Société immobilière algérienne, active à Oran, et administrateur du Wharf de Tamatave, deux entités domiciliées 20, rue La-Fayette, Paris, siège du Crédit commercial de France (CCF), que peut-être, il représentait.

⁵ Léon Keusters, d'Anvers : administrateur de la Société coloniale anversoise.

⁶ Hippolyte Ortegat, d'Anvers : administrateur de Flandria coloniale.

(*Gil Blas*, 24 mars 1904)

Les actionnaires de cette société, réunis, hier, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. le général Leplus, ont approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1903, se soldant par un bénéfice net de 24.461 fr. 24. Néanmoins, par suite d'amortissements introduits au bilan, le compte profits et pertes se solde par une perte assez sensible.

Finalement, l'assemblée a décidé qu'il n'y avait pas lieu de distribuer un dividende et a réélu les commissaires sortants.

(*Les Archives commerciales de la France*, 31 août 1907)

Paris. — Dissolution. — 31 juil. 1907. — Société dite « OMNIUM COLONIAL FRANÇAIS », 20, Vignon. — Liquid. : MM. De Mont-Serrat, Lamarque⁷ et Keusters. — 31 juil. 1907. — *Affiches parisiennes*.

DISSOLUTIONS

Omnium colonial français (en liq.)

Répartition

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} décembre 1909)

Les porteurs des actions qui n'ont pas accepté l'échange de leurs titres contre des actions de la « Compagnie du Kouango français » peuvent toucher au siège de la liquidation et chez M. L. Keusters, 11, Canal des Récollets, à Anvers, 9,80 par action. — *Petites Affiches*, 19 novembre 1909.

⁷ Auguste Lamarque : commissaire aux comptes, puis administrateur de la Haute N'Gounié.